Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213501802-20261117-DELIB57_2026-DE

Département d'Ille et Vilaine

N°	2026	057

MAIRIE DE MINIAC-SOUS-BECHEREL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Date de convocation :
6 novembre 2026

Convocation affichée le :
6 novembre 2026

Liste des délibérations affichée le :
13 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Miniac-Sous-Bécherel, s'est réuni, après convocation légale, au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Christophe GAIGNERIE, Maire de Miniac-Sous-Bécherel.

Nombre de membres :	
En exercice	**15**
Présents	**13**
Pouvoirs	00
Votants	**14**

Etaient présents :
M. Jean-Christophe GAIGNERIE, M. Jean-Marc ROUDAUT, Mme Angélique MÉLIGNER, M. Ludovic EVEN, M. Gaëtan COUVRIE, M. Maxime VILBOUX, Mme Carine GEFFROY, Mme Marie-Haude SAUDRAIS, Mme Amandine MANDARON, Mme Emeline BELTRAM, Mme Carolane PANNIER--PERRET, M. Kevin ANDRÉ, Mme Solène BOCHER.
formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : M. Kevin POIRIER, M. Ludovic CHASSAN (a donné pouvoir à Mme Amandine MANDARON)

Secrétaire de séance : M. Kevin ANDRÉ a été désigné Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal.

Indemnité de gardiennage de l'église

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la préfecture en date du 31 octobre 2023. Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste identique à 2024 et 2025 soit à 126.91 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune.
Les années passées, le Conseil municipal attribuait une indemnité de 120€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'ALLOUER une indemnité de 126 euros au titre de l'année 2026 pour le gardiennage de l'église communale.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Jean-Christophe GAIGNERIE.

MAIRIE de MINIAC-SOUS-BECHEREL (Ille-et-Vilaine)